



Crolles, le 08 septembre 2022

**A Mesdames les conseillères
Et Messieurs les conseillers.**

Nos réf. : JUR/2022-52

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 15 septembre 2022
à 19 heures 00 – Salle du Conseil – en Mairie**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Ordre du jour :

Nombre total de projets de délibération : 15

1. AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME – ENVIRONNEMENT

- 1.1. Concession de ZAC « Ecoquartier » : approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL)
- 1.2. Acquisition et classement dans le domaine public communal d'une emprise de voirie sur la parcelle AK150p - sise 411 rue Marcel Pagnol

- 1.3. Acquisition et classement dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle AB n°117p – 7 impasse des buis
- 1.4. Avenant n° 2 au contrat du mandat passé avec Isère Aménagement dans le cadre de la construction de la cuisine centrale

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1. Garantie d'emprunt en faveur de la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la construction de 25 logements locatifs type plus, PLAI et PLS + 20 parking et 3 garages en sous-sol – « Citaé » situés rue des sources à Crolles
- 2.2. Garantie d'emprunt en faveur de la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la construction de 25 logements locatifs type plus, PLAI et PLS + 20 parking et 3 garages en sous-sol – « Citaé » situés rue des sources à Crolles

3. AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1. Piste de karting de Crolles : autorisation du maire à signer un bail commercial avec la société Jet Holding
- 3.2. Piste de karting de Crolles : indemnités dues solidairement par la société Chrono Kart, monsieur Franck Meynard et madame Aurélie Burgo
- 3.3. Restitution de certaines compétences communautaires aux communes des adrets, de Theys et du Haut-Breda
- 3.4. Défense des intérêts de la ville de Crolles

7. AFFAIRES SCOLAIRES

- 7.1. Budget des écoles 2022

8. AFFAIRES CULTURELLES

- 8.1. Attribution d'une subvention aux opérateurs suite à l'obtention de cofinancements pour le projet de coopération décentralisée Crolles-Zapatoca « des Alpes aux Andes : ensemble pour demain n°2 » au titre de l'année 2022

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. Règlement du télétravail dans le fonctionnement des services de la commune de Crolles
- 9.2. Tableau des postes créations – suppressions de postes
- 9.3. Mise en œuvre du régime indemnitaire au niveau des postes